

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Avis public est, par la présente, donné :

QUE le conseil municipal sera saisi à sa séance régulière du 8 juillet 2025 débutant à 19 h à la salle du conseil, située au 427-C, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, des natures et des effets d'une demande de dérogation mineure;

- **Lot 5 388 204 du Cadastre du Québec (Zone Fo-7) – 3675, chemin du Lac-Émeraude**

La dérogation mineure est demandée avant l'émission d'un permis de construction pour la propriété située au 3675, chemin du Lac-Émeraude, zone F0-7, lot 5 388 204 du Cadastre du Québec. La demande vise à obtenir l'autorisation d'implanter un garage dans la cour avant au lieu de la cour latérale ou arrière tel que prévoit le chapitre 7, 2^e paragraphe de la sous-section 7.2.2 du règlement de zonage. Il est à noter que ce terrain possède deux cours avant compte tenu le lac, ce qui limite l'emplacement d'un bâtiment accessoire.



Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ou faire parvenir ses observations ou objections par écrit à l'attention de la directrice générale, avant la tenue de la séance précitée à l'adresse suivante : Municipalité de Saint-Ubalde, 427-B, boulevard Chabot, Saint-Ubalde, G0A 4L0 ou par courriel à info@saintubalde.com.

Donné à Saint-Ubalde, ce 2 juillet 2025.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'Office avoir publié le présent avis public sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Ubalde.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 2 juillet 2025.

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière